



COMMUNE DE CHEVANNES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION N° 2023/61 ***DEMANDE DE SUBVENTION BUDGET PARTICIPATIF***

En session ORDINAIRE dans la salle du conseil de la mairie de Chevannes, sous la présidence de Sami BEN OUADA, Maire.

L'an deux mille vingt-trois, le vingt et un Décembre, à 19h00.

Le conseil municipal légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Sami BEN OUADA, Maire.

Présents : M. BEN OUADA Sami, Mme BOUDOT Marie, M. BEN OUADA Mohamed, , M. GUERBADOT Maël, Mme JOYEAU Mélanie, , M. BOUDOT Stéphane, M. LEONE Nicolas, Mme AMIOT Pascale, M. FREGOLENT Pierre, Mme LEVEAU Sylvie, M. GEOFFROY Didier, Mme DA SILVEIRA Kelly, M. DI CARLO Marc.

Absents excusés : Mme BENHAMDANE Latefa, M. MARAIS Gérard, M. SOZZI François, Mme SOUMAT Nathalie, Mme ROUCHE Diane, M. SOUMAT Alain.

Absents non excusés : Néant

Pouvoirs : M. MARAIS Gérard pouvoir donné à Mme AMIOT Pascale.

Secrétaire de séance : M. BEN OUADA Mohamed

Date de convocation : 17 Décembre 2023

Date d'affichage : 17 Décembre 2023

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de présents : 12.

Nombre de votants : 13

Quorum atteint : 12 conseillers présents sur 19





VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'ouverture du Budget participatif de la Région Ile de France,

VU les thématiques proposées et notamment les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique ;

VU les étapes et les délais pour déposer les projets en lien avec les énergies renouvelables ;

CONSIDÉRANT que les projets doivent être déposés entre le 11 décembre 2023 et le 05 février 2024

CONSIDÉRANT les demandes à présenter pour bénéficier d'un financement compris entre 1000 et 10.000 euros,

Monsieur le Maire propose les trois demandes suivantes :

1° - Acquisition d'un véhicule technique à énergie propre
Montant demandé : 10.000€ Projet : 15.000€

2° - Mise en renouvellement du système de chauffage avec un système intelligent pour les bâtiments communaux : l'école du centre et la mairie principale.
Ce système intelligent visant à optimiser la consommation d'énergie en lien avec le chauffage.

Montant demandé : 6.800€ Projet : 10.200€

3° - Aménagement d'un pôle paysagé place de l'église.
Montant demandé : 10.000€ Projet : 15.000€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **APPROUVE** la demande de subvention
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette demande
- **CHARGE** Monsieur le Maire ou son représentant de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Chevannes et délibéré le 21 Décembre 2023

Pour copie conforme,
Le Maire
Sami BENOUADA

